

PROSTITUTION Un travesti transmet le VIH à son client

IL TRAVAILLAIT SANS PRÉSERVATIF

LAUSANNE Pour quelques centaines de francs supplémentaires, n'importe qui pouvait obtenir des rapports non protégés avec le prostitué Rosa. Impossible de savoir combien d'hommes le paient aujourd'hui très cher

Jean-A. Luque

«Elle était très jolie, très chaude. La situation est vite devenue torride; je n'arrivais plus à réfléchir... Je sais que de se faire éjaculer dans la bouche est un comportement très risqué. Mais j'ai eu un moment de faiblesse. J'ai été dépassé par les événements, totalement subjugué par ce travesti.»

Devant le Tribunal correctionnel de Lausanne, Claude* a raconté son rendez-vous de février 2000 avec Rosa*, prostitué(e) travesti brésilien. Une rencontre qui lui a coûté cher, très cher. Ne parlons pas des 600 francs payés pour filmer la passe avec une caméra. Ne parlons pas non plus des 2000 francs exigés par Rosa,

«J'aimais le luxe. Si certains clients voulaient me donner plus d'argent pour des rapports non protégés, j'acceptais»

Rosa, travesti prostitué

sa femme a divorcé et surtout il a découvert que Rosa lui a transmis le virus VIH.

Rosa l'avoue sans ambages: «J'aimais le luxe. Si certains

clients voulaient me donner plus d'argent pour des rapports non protégés, j'acceptais. Je connaissais les risques. Il m'est arrivé à plusieurs reprises, tant en Italie qu'en Suisse, de pratiquer et de subir des sodomies ainsi que des éjaculations sans préservatif.»

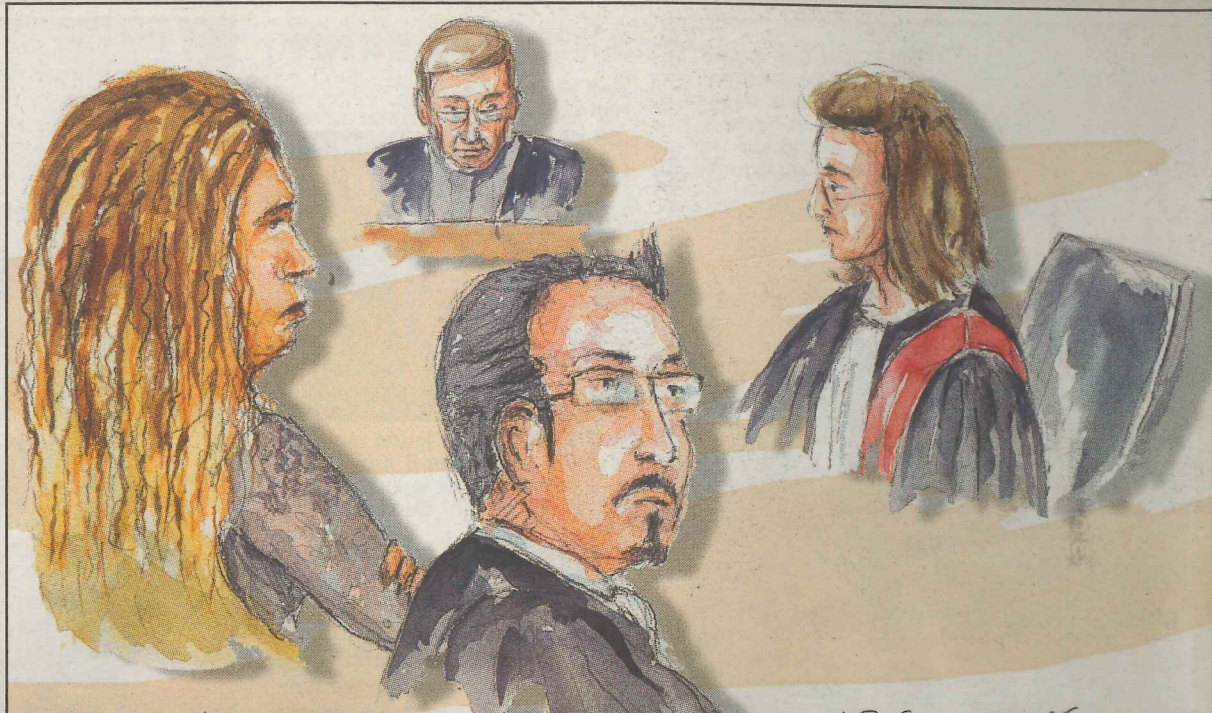
Combien de clients ont été contaminés par Rosa? Impossible à dire. Ce travesti se savait-il contaminé? Il affirme que non. Mais com-

ment croire un tel individu? En prison, il a prétendu que des gardiens avaient abusé de sa personne. Aujourd'hui, la preuve a été apportée qu'il ne s'agissait que de mensonges et calomnies.

Rosa est en prison depuis février 2000. Condamné à 5 ans de réclusion pour avoir fait chanter plusieurs clients, dont Claude. Le prostitué les menaçait d'aller révéler leurs penchants à leur femme. Et mieux valait ne pas refuser, car les menaces se transformaient en violences physiques.

Le procès se poursuit aujourd'hui.

* Prénoms d'emprunt



INNOCENTE Sous les yeux du président Michel Carrard, Rosa (à g.), défendue par Me César Montalto, essaie de convaincre Magali Bonvin, substitut du procureur, qu'elle ne se savait pas contaminée par le virus du sida.

Jean-Pierre Sturzenegger



Christian Bonzon

PRISON Le travesti Rosa a déjà été condamné à 5 ans de réclusion pour avoir fait chanter plusieurs clients.

Le parricide de Buchillon comparaît devant ses juges

NYON (VD) Le jeune homme de 28 ans qui avait tué son père d'un coup de feu en avril 2003 à Buchillon (VD) comparaît depuis hier à Nyon. Les juges du Tribunal de l'arrondissement de La Côte devront déterminer si ce geste était intentionnel. Si oui, le fils sera reconnu coupable d'assassinat.

Dans une situation financière précaire, l'homme, dont les parents

étaient divorcés, était dans une profonde dépression au moment des faits.

Un geste incompréhensible

Le 25 avril 2003, après avoir passé une nuit blanche dans différents bars de Lausanne, l'accusé s'est rendu au domicile de sa mère, à Buchillon. Il a pris son fusil militaire et

l'a chargé. L'homme affirme avoir eu l'intention de mettre fin à ses jours.

Peu après, son père est arrivé sur les lieux. Il lui a reproché d'avoir manqué leur rendez-vous du matin et l'a insulté. En réaction, le fils a tiré sur son père, le touchant mortellement. L'accusé a fui mais a fini par se rendre à la police.

L'homme a d'abord déclaré avoir tué son père intentionnellement. A l'audience, le meurtrier a dit avoir menti dans le dessein d'écooper d'une peine maximale pour se punir de son acte. Il affirme ne pas comprendre pourquoi il a tiré.

Le jugement est attendu pour jeudi.